

AVIS DE PUBLICITE – REFERENCE 57299**MANIFESTATION D'INTERET SPONTANE****EDF HYDRO ALPES – AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE BEAUMONT MONTEUX****COMMUNE DE CHATEAUNEUF SUR ISERE****Convention de D'OCCUPATION PRECAIRE ET REVOCABLE DU DOMAINE PUBLIC
HYDROELECTRIQUE relative à une activité agricole**

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation spontanée d'intérêt d'une entreprise sur l'occupation du domaine public hydroélectrique pour l'exercice d'une activité économique.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, EDF attribuera à l'entreprise ayant manifesté son intérêt une convention d'occupation temporaire.

Si un candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, EDF analysera les propositions au regard des critères mentionnés ci-dessous et attribuera une convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la mieux classée.

Les candidats sont informés qu'un certain nombre de pièces devront être produites pour permettre la signature de la convention d'occupation temporaire.

Publié le	05/07/2022
Durée de mise en ligne de l'avis	1 mois calendaire
Date limite de réception propositions	05/08/2022
Objet de l'occupation	Occupation du domaine public hydroélectrique
Lieu	Commune : Châteauneuf sur Isère Adresse : les moulins Références cadastrales : ZA 40
Activité sollicitée par le demandeur	culture de céréales
Caractéristiques essentielles / restrictions de l'emplacement	Conserver la bande enherbée de 5m de large le long de l'Isère et la laisser en libre évolution (pas de fauchage), afin de renforcer le cordon boisé. Convention existante pour ouvrages RTE Parcelle située à proximité du barrage de Beaumont-Monteux (retenue de Beaumont Monteux) Accès par chemin existant au nord de la parcelle
Type d'autorisation délivrée/ Durée	Convention d'occupation précaire et révocable Durée : jusqu'au 31/12/2026, date limite du titre administratif de la chute de Beaumont Monteux.

Conditions financières à la charge du demandeur	Redevance annuelle d'occupation en application de l'article L 2125 du CG3P Frais de dossier <i>Indemnisation des éventuelles pertes de production</i> Taxes, impôts et frais liés à l'occupation
Conditions générales d'attribution/ critères de sélection	Les demandes seront analysées selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Maturité du projet - Faisabilité du projet - Compatibilité du projet avec les contraintes de l'exploitation hydroélectrique
Dépôt des candidatures	Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – HYDRO ALPES – Direction Concessions – 134 Rue de l'Etang – 38950 St Martin le Vinoux A l'attention de Monsieur HERVE <i>Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes : CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR</i> <i>Objet à mentionner : Candidature COT ref 57299</i>
Service à contacter pour renseignement	Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – DTEAM CC PFA Madame CHATTARD Delphine 134 Rue de l'Etang PH3-R2 38950 St Martin le Vinoux